



Numéro spécial

## Des partenaires s'expriment...

---

*«Les commissions scolaires sont  
essentielles au développement  
du Québec!»*



La Fédération  
des commissions  
scolaires  
du Québec

# SAVOIR

Volume 8, numéro 3, mars 2003

Le magazine SAVOIR est publié par la Direction des communications et des affaires publiques de la Fédération des commissions scolaires du Québec. Son tirage est de 7 000 exemplaires. Le contenu de cet exemplaire est également disponible sur le site Internet de la FCSQ à l'adresse [www.fcsq.qc.ca](http://www.fcsq.qc.ca), section Publications.

#### Rédactrice en chef

Marie Blouin  
mblouin@fcsq.qc.ca

#### Correctrices d'épreuves

Nathalie Masse  
Denise Ouellet

#### Équipe rédactionnelle

Marie Blouin, André Caron,  
Réginald Grégoire, Alain Guimont,  
Denis Pouliot, Brigitte Roy

#### Mise en pages

Propage Créativité Marketing

#### Distribution

Secteur de l'imprimerie de la FCSQ  
Jacques Bélanger  
Marc-André Morissette

**N.D.L.R.** - Les textes inclus dans ce document ont été féminisés dans la mesure du possible. Cependant, lors de certains passages, il nous a semblé plus pratique d'utiliser la forme masculine afin de faciliter la lecture. Il ne faudrait y voir qu'une manière d'alléger le texte et, d'aucune façon, une procédure discriminatoire.

La reproduction du présent document, en tout ou en partie, est autorisée à la condition d'en mentionner la source et de ne pas l'utiliser à des fins commerciales.

#### Direction des communications et des affaires publiques

La Fédération des commissions scolaires du Québec  
1001, avenue Bégon  
Case postale 490  
Sainte-Foy (Québec) G1V 4C7

Téléphone : (418) 651-3220

Télécopieur : (418) 651-2574

Courrier électronique : [info@fcsq.qc.ca](mailto:info@fcsq.qc.ca)

Site Internet : [www.fcsq.qc.ca](http://www.fcsq.qc.ca)

Document : 6310

Dossier : 1-605-03

Dépôt légal - 1<sup>er</sup> trimestre 2003

Bibliothèque nationale du Québec

Bibliothèque nationale du Canada

Imprimé au Canada

Poste-publication - n° de convention 40007039

## NUMÉRO SPÉCIAL

### La place et le rôle des commissions scolaires

Notre rôle est essentiel pour les élèves, les parents et la communauté ! 3

La commission scolaire : un gouvernement local 4

Les commissions scolaires  
Les connaît-on vraiment ? 5

Les commissions scolaires  
Portrait de leur engagement socioéconomique 6

### DES PARTENAIRES S'EXPRIMENT... LA FÉDÉRATION LES A RENCONTRÉS

Au service des parents et de leurs besoins !  
Entrevue avec M<sup>me</sup> Diane Miron,  
présidente de la Fédération des comités de parents du Québec 9

Le partenariat scolaire-municipal  
Une tradition à renforcer !  
Entrevue avec M<sup>me</sup> Francine Ruest-Jutras,  
présidente de l'Union des municipalités du Québec 10

Des gouvernements locaux qui contribuent  
à favoriser le développement des régions !  
Entrevue avec M. Sylvain Simard,  
ministre de l'Éducation du Québec 11

Les commissions scolaires  
Des bases démocratiques solides et essentielles !  
Entrevue avec M. Pierre Shedleur,  
premier vice-président, Marché affaires, Québec, chez Bell 13

Pour la commission scolaire...  
Le virage nécessaire du service aux écoles !  
Entrevue avec M. Jean-Pierre Proulx,  
président du Conseil supérieur de l'éducation 15

### AILLEURS EN AMÉRIQUE DU NORD

Pourquoi des commissions scolaires ?  
Un regard historique sur leur apparition et leur justification 16

Les Néo-Brunswickois réclament le retour  
des élus scolaires 18

Sur les photos de la page couverture, de haut en bas :

M<sup>me</sup> Diane Miron, présidente de la Fédération des comités de parents du Québec

M. Sylvain Simard, ministre de l'Éducation du Québec

M<sup>me</sup> Francine Ruest-Jutras, présidente de l'Union des municipalités du Québec

M. Jean-Pierre Proulx, président du Conseil supérieur de l'éducation

M. Pierre Shedleur, premier vice-président, Marché affaires, Québec, chez Bell

#### NOTE

La date de tombée du prochain *Savoir* est le 1<sup>er</sup> mai. Pour obtenir plus de renseignements, veuillez vous adresser à M<sup>me</sup> Marie Blouin, conseillère en communications à la FCSQ, au (418) 651-3220 ou par courrier électronique à l'adresse [mblouin@fcsq.qc.ca](mailto:mblouin@fcsq.qc.ca).



## Notre rôle est essentiel pour les élèves, les parents et la communauté!

**A** quelques mois des élections scolaires qui se tiendront le 16 novembre prochain, il nous est apparu important de faire le point sur la mission des gouvernements locaux scolaires dans la foulée de la décentralisation qui s'est amorcée en 1998 et de l'implantation de la réforme de l'éducation.

Les modifications apportées au rôle des commissions scolaires en 1998 sont venues confirmer, après un vaste débat public dans le cadre des États généraux sur l'éducation, l'importance d'un palier intermédiaire dirigé par des personnes élues au suffrage universel pour assurer aux Québécois et aux Québécoises un système d'éducation de qualité où la population a une voix directe au chapitre.

Aujourd'hui, nos commissions scolaires participent activement au développement de leur milieu en s'assurant que leurs établissements aient les ressources et le soutien nécessaires pour conduire les élèves vers la réussite. Il faut admettre que les commissions scolaires sont devenues, au cours des dernières années, un levier indispensable de développement dans chaque région du Québec. Les commissions scolaires sont des gouvernements imputables résolument tournés vers une reddition de comptes à la population.

Nous avons cru important de faire le point avec différents leaders d'opinion quant à leur appréciation des services rendus par les commissions scolaires dans notre société. La Fédération a voulu recueillir un large point de vue sur leur perception quant au rôle des commissions scolaires.

Par ailleurs, il est particulièrement intéressant de s'arrêter à l'expérience du Nouveau-Brunswick qui, après avoir aboli les commissions scolaires pour remettre plus de responsabilités aux écoles et aux parents, a dû revenir quelques années plus tard sur cette décision pour recréer des commissions scolaires dirigées par des élus au suffrage universel.

### LA COMMISSION SCOLAIRE, UN FORUM DÉMOCRATIQUE UNIQUE

À travers tous ces témoignages éloquentes, vous allez découvrir une convergence : les commissions scolaires, et particulièrement les élus, sont trop timides. Nous aurions intérêt à être plus présents dans nos milieux, à faire connaître les bons coups, bref à occuper toute la place que nous confère notre mission, auprès des parents, des écoles, des élus municipaux, du milieu communautaire et des entreprises.

Par ailleurs, nous devons nous réjouir du fait que les leaders d'opinion, que nous avons interviewés, nous indiquent que les commissions scolaires sont des leviers majeurs de développement socioéconomique et culturel. La commission scolaire est aussi un régulateur essentiel de notre système d'éducation, un forum démocratique unique entièrement dédié à la formation et à l'éducation, qui donne la possibilité à la population de s'exprimer sur des préoccupations locales et régionales.

Somme toute, après 150 ans, bien que notre mode de fonctionnement soit différent, notre rôle est de plus en plus important, particulièrement dans une démarche de décentralisation comme celle amorcée au Québec depuis quelques années. Nous sommes interpellées plus que jamais à soutenir les écoles dans leur mission éducative.

Je veux remercier sincèrement les personnes qui ont accepté de témoigner de leur expérience avec les commissions scolaires et qui ont eu la générosité de nous alimenter de leur riche réflexion afin que les commissions scolaires répondent encore mieux aux attentes de la population.

André Caron  
Président général  
acaron@fcsq.qc.ca



## La commission scolaire Un gouvernement local

**D**epuis l'entrée en vigueur de la Loi sur l'instruction publique en 1989 (projet de loi 107) de nombreuses modifications législatives sont venues confirmer l'importance du rôle qu'assume la commission scolaire dans son milieu. La commission scolaire est non seulement un organisme de droit public, mais également un gouvernement local administré par des commissaires élus au suffrage universel. Sa mission fondamentale est de s'assurer que les personnes relevant de sa compétence reçoivent des services de qualité sur l'ensemble de son territoire. La commission scolaire réalise sa mission avec le concours de ses établissements qui se sont vu reconnaître en 1998 (projet de loi 180) le rôle de première entité responsable de la gestion des services éducatifs offerts aux élèves et des services à des fins culturelles, sociales et sportives offerts à la communauté.

Pour permettre aux établissements d'assumer ce rôle efficacement, la commission scolaire procède à une répartition équitable des ressources humaines, matérielles et financières dont elle dispose. Pour ce faire, la commission scolaire met en place des politiques de gestion et des règles de répartition qui répondent aux besoins de chaque milieu et qui tiennent compte des inégalités sociales et économiques de son territoire. Bien que cette répartition des ressources soit un élément important, il faut comprendre que la commission scolaire réalise sa mission dans le cadre d'un processus beaucoup plus complexe qui lui permet d'exercer pleinement son rôle de gouvernement local. Il suffit de mentionner l'existence du plan

triennal d'immobilisation permettant à la commission scolaire d'affecter ses immeubles à ses établissements et la détermination des services éducatifs dispensés par chaque établissement qui lui permet de répondre aux besoins de chaque milieu.

Naturellement, la commission scolaire ne peut réaliser sa mission efficacement sans qu'elle s'inscrive dans un processus de planification structuré. Celle-ci se réalise non seulement par l'adoption de politiques de gestion et de règles de répartition financière, mais également et principalement par l'adoption d'une planification stratégique permettant à la commission scolaire de définir ses orientations et ses objectifs, de préciser ses priorités et d'identifier ses axes d'intervention. Cet exercice de planification est essentiel, non seulement pour procéder à une répartition équitable de ses ressources entre

ses établissements, mais également pour favoriser la compréhension et l'adhésion aux orientations et objectifs de l'organisation ainsi que des résultats à atteindre. La planification stratégique est un outil de gestion important qui permet à la commission scolaire de rendre compte à la population de son territoire de la qualité des services qu'elle offre.

Cet exercice de planification stratégique est devenu incontournable depuis l'adoption du projet de loi 124 en décembre 2002, lequel est venu confirmer le rôle indispensable qu'assume la commission scolaire dans son milieu. Ainsi, à compter de l'année scolaire 2003-2004, le projet éducatif de chaque école devra être adopté sur la base du plan stratégique de la commission scolaire.

### *Croquez* dans la réforme scolaire

**Demandez votre  
échantillon gratuit  
de la revue de  
l'heure dans le  
réseau scolaire**



Le Point en administration scolaire (514) 277-4544, poste 240

[www.lepointadm.com](http://www.lepointadm.com)



## Les commissions scolaires Les connaît-on vraiment?

**Q**uel réseau d'entreprises peut se vanter d'offrir des services à plus de 1 350 000 jeunes et adultes en journée et en soirée, tout en assurant le transport d'environ 650 000 de ces personnes sur un total quotidien de plus d'un million de kilomètres? C'est pourtant ce que réalisent quotidiennement les commissions scolaires du Québec! Si on ajoute à ce défi logistique celui de s'assurer que ces élèves jeunes et adultes reçoivent une éducation de qualité, tout en répondant à une multitude de normes, de contraintes, d'exigences et de besoins différents, fixés par les attentes des élèves et des parents, mais également par de nombreux partenaires et intervenants externes... on peut conclure que peu d'entreprises ou d'organismes peuvent égaler ce défi... De plus, si c'était le cas, la presse ne manquerait pas de souligner cet exploit avec grand fracas! Pourtant, cette tâche colossale, assumée par les commissions scolaires, est souvent méconnue... Et encore plus le rôle indispensable qu'elles assument dans le développement local et régional en préparant la main-d'œuvre qui constituera la force vive de notre société de demain!

### DES GOUVERNEMENTS LOCAUX

Guidées par quelque 1 300 commissions élus au suffrage universel, les commissions scolaires sont des gouvernements locaux qui ont la mission de socialiser, d'instruire et de qualifier la population jeune et adulte du Québec. L'éducation étant une composante essentielle de l'ensemble du processus de développement local, au même titre que les dimensions économique, sociale et culturelle, les services qu'elles offrent sont déterminants pour l'avenir de notre société. Et ces services ne sont plus uniquement limités à l'enseignement primaire et secondaire aux jeunes, mais s'adressent aussi à la formation professionnelle aux jeunes et aux adultes, à la formation continue des travailleurs, à la formation à distance, à la formation en entreprises, etc.

### UNE RICHESSE POUR LE DÉVELOPPEMENT DES RÉGIONS

En plus d'offrir ces services, les commissions scolaires constituent une richesse pour toutes les régions. Elles offrent une des plus grandes concentrations de ressources pour la communauté. Les ressources humaines des écoles et des centres sont diversifiées et parmi les mieux formées. Les ressources matérielles, quelque 3 330 écoles et centres, constituent souvent le cœur de la communauté et sont de précieux jalons dans les domaines de la culture et des services à la communauté.

### DES PARTENAIRES ÉCONOMIQUES

De plus, les commissions scolaires sont des partenaires économiques importants en régions. Avec des budgets de dépenses dépassant les 7,6 M\$, il est aisé de constater que leur rôle économique est prépondérant pour les collectivités québécoises!

Si on ajoute les quelque 108 000 emplois à temps plein qu'elles offrent à la population du Québec, force est de constater que leur présence est essentielle à l'économie de plusieurs régions du Québec! Elles sont d'ailleurs souvent les plus gros employeurs de leur milieu.

### DES PARTENAIRES LOCAUX ET RÉGIONAUX

De plus en plus, les commissions scolaires deviennent d'indispensables partenaires locaux et régionaux. On constate leur engagement au sein de nombreux organismes de développement régional ou de services à la collectivité : conseil des partenaires du marché du travail, conseils régionaux de concertation et de développement, conseils locaux de développement, conseils régionaux d'environnement, régies régionales de santé et de services sociaux, unités régionales de loisir et de sport...

L'ampleur des défis à relever pour les régions, jumelée aux tendances politiques actuelles qui favorisent la décentralisation de nouveaux pouvoirs vers les régions, permettent de supposer que les commissions scolaires seront appelées à intensifier et à diversifier le développement de partenariats avec les différents intervenants de leur milieu.

Source de données statistiques :  
[www.fcsq.qc.ca/Commissions/Role/stat1.html](http://www.fcsq.qc.ca/Commissions/Role/stat1.html)

UN MONDE PLEIN DE RESSOURCES



- FORMATION
- DÉVELOPPEMENT ORGANISATIONNEL
- SÉLECTION DE PERSONNEL

**Comment développer  
une approche client  
par la communication ?**

Session sur mesure offerte spécifiquement  
aux directions d'établissement  
pour promouvoir l'école publique  
et rendre vos communications plus efficaces

[www.fcsq.qc.ca](http://www.fcsq.qc.ca) - section Services aux membres  
(418) 651-3220



La Fédération  
des commissions  
scolaires  
du Québec

# Les commissions scolaires Portrait de leur engagement socioéconomique

**S**oucieuse d'évoluer avec son milieu, la commission scolaire, où qu'elle soit, a constitué au fil des ans d'impressionnantes alliances dignes de mention tant avec le monde municipal, celui de la main-d'œuvre et des affaires, qu'avec des organismes dans le domaine de la santé et des services sociaux. Elle participe ainsi au développement régional et à la prospérité du Québec. Pour donner un aperçu des actions qu'elle pose, de concert avec ses partenaires, il paraît judicieux de citer et de rappeler quelques exemples de cet engagement.

## SOUTENIR LES PARENTS

Plusieurs commissions scolaires ont mis sur pied des activités de formation pour soutenir les parents dans l'éducation des jeunes en général et pour les outiller notamment dans l'aide aux devoirs et aux leçons de leurs enfants. Ces moyens apportent beaucoup aux parents puisqu'ils leur permettent d'acquérir des connaissances et d'échanger avec des pairs qui vivent parfois les mêmes difficultés. Ces activités contribuent ainsi à briser leur isolement et à leur donner confiance.

Par exemple, la Commission scolaire des Navigateurs a mis sur pied, dès 1989, une école leur étant destinée, l'*École des parents*. Depuis sa création, plus de 700 activités ont été organisées touchant plus de 25 000 personnes. Initialement, le projet s'adressait aux parents d'élèves du primaire, mais depuis janvier 2002, des ateliers sont aussi offerts à ceux d'enfants de 4 et de 5 ans en collaboration avec les centres de la petite enfance. On favorise ainsi, chez les parents, l'acquisition de notions pour éveiller les tout-petits à la lecture et à l'écriture. La Commission scolaire du Fleuve-et-des-Lacs offre aussi de telles activités, mais cette fois à l'intention des parents d'adolescents. Certains milieux comme la Commission scolaire de Kamouraska-Rivière-du-Loup ont élargi leur formule d'aide en soutenant les parents dans leurs rôles de travailleur et de citoyen. Ces activités, assez répandues

dans le milieu scolaire de façon provisoire ou continue, permettent d'identifier précocement certains problèmes et ainsi d'envisager des mesures de prévention.

En 1978-1979, 5 000 enfants fréquentaient des services de garde en milieu scolaire. En 2001-2002, ce nombre est passé à 204 476.

À cet aspect fort important du développement des compétences parentales s'ajoute aussi la préoccupation des commissions scolaires de fournir une autre réponse à leurs besoins : les services de garde en milieu scolaire. Le développement fulgurant de ces services depuis 1978-1979 – année de leur implantation – témoigne de cette demande grandissante. En 2001-2002, la fréquentation des services de garde, de façon régulière ou sporadique, s'élevait à 204 476 enfants comparativement à 5 000 en 1978-1979.

## MOBILISER LA COMMUNAUTÉ POUR FAVORISER LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE

La persévérance scolaire constitue une autre préoccupation constante pour les commissions scolaires. De nombreuses actions sont menées dans la perspective que le plus grand nombre d'élèves réussissent leur scolarité.

Le décrochage scolaire coûte cher à la société et interpelle les gens du milieu afin de trouver des solutions avec les commissions scolaires. C'est pourquoi des recherches-actions sont menées avec des universités, des gens d'affaires et du milieu de la santé et des services sociaux. Par exemple, la commission scolaire et les partenaires de l'Estrie ont investi 750 000 \$ dans la réussite scolaire des jeunes en 2001. Le projet vise à trouver des solutions adaptées aux différents profils des jeunes susceptibles de ne pas terminer leur parcours au secondaire. Des mesures préventives auprès des élèves du primaire et du préscolaire sont d'ailleurs prises, tant à l'école que

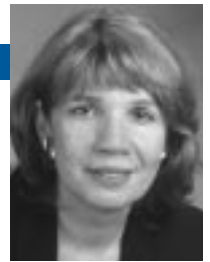
dans les autres milieux des services sociaux et de la santé.

La Commission scolaire des Chic-Chocs est également passée à l'action. Elle a invité les écoles et la communauté à se mobiliser pour soutenir les jeunes dans leurs études et, en 1997, une recherche-action sur la problématique de la « diplomation » des élèves a donné naissance au Groupe d'économie du savoir (GES). Des représentants tant du Centre local de développement de la Haute-Gaspésie que du cégep siègent à cet organisme qui propose des idées et soutient les écoles dans l'élaboration de projets qui favorisent la persévérance scolaire.

Des recherches-actions sont menées sur le décrochage scolaire en collaboration avec des universités, des gens d'affaires et du milieu de la santé et des services sociaux.

Non seulement le secteur de la formation générale fait-il partie d'une préoccupation constante du milieu scolaire pour inciter les jeunes à poursuivre leurs études mais aussi celui de la formation professionnelle. À la Commission scolaire De La Jonquière, des centres de formation professionnelle de cette région ont embauché des travailleuses sociales pour soutenir au quotidien le personnel enseignant et la direction au regard de cette clientèle scolaire. Le CLSC, le carrefour jeunesse-emploi et la régie régionale de la santé et des services sociaux de la région participent à ce projet qui vise à donner des ressources aidantes et présentes dans le milieu.

Nous pourrions citer de nombreuses autres réalisations de plusieurs autres commissions scolaires qui visent à favoriser la persévérance scolaire et l'intérêt de l'élève à fréquenter l'école chaque jour. Nommons la Commission scolaire de Montréal et son projet culturel *Les arts de la scène (Prix d'excellence de la FCSQ 2000-2001)*, celui réalisé, sur le plan culturel également, par la Commission scolaire Marie-Victorin où les élèves du primaire et du secondaire travaillent avec un



orchestre symphonique et donnent des spectacles pour le plus grand plaisir des mélomanes de Longueuil. S'ajoute celui vécu en communication par des élèves du secondaire de la Commission scolaire des Affluents qui produisent un journal étudiant distribué dans 94 200 foyers en collaboration avec les Hebdos Transcontinental; une activité qui stimule les jeunes et informe la population sur les réalisations des écoles publiques.

La ferme éducative de la Commission scolaire de la Côte-du-Sud, issue de la volonté de l'ensemble des partenaires du milieu de Bellechasse, qui permet à des jeunes en difficulté d'apprentissage de trouver du travail dans le domaine agricole et dans des secteurs connexes, s'inscrit aussi dans cette perspective.

## CONTRIBUER À ASSURER LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DES RÉGIONS

Les commissions scolaires sont aussi très actives sur le plan économique. Elles posent des gestes pour contribuer à revitaliser les milieux et répondre rapidement aux besoins importants de main-d'œuvre. Ainsi, plusieurs mènent des actions pour développer une culture entrepreneuriale chez les jeunes afin de les inciter à rester en région et créer leur propre emploi. À la Commission scolaire des Chic-Chocs, la jeune relève s'investit pour devenir entrepreneure, et ce, depuis 1999. Récipiendaire du Prix d'excellence 2001-2002 de la FCSQ et la même année, du Prix Paul-Arthur Fortin de la Fondation de l'entrepreneurship, cette commission scolaire veut ainsi contribuer à réduire l'exode des jeunes et les difficultés économiques que connaît la région de la Gaspésie. Avec la collaboration des partenaires socioéconomiques et des 24 écoles de son milieu, elle a outillé le personnel pour intervenir auprès des jeunes dans ce domaine.

Il en est ainsi pour la Commission scolaire du Littoral qui, face à la situation économique du territoire de la Basse-Côte-Nord, s'est fixé comme objectif de développer une culture entrepreneuriale chez les 16-30 ans pour qu'ils soient enclins à demeurer sur leur territoire. Les centres locaux de développement ont été conviés à soutenir cette initiative.

À la Commission scolaire Harricana, des jeunes de 8 à 13 ans en difficulté d'apprentissage travaillent et réalisent des contrats pour le personnel, les élèves, les organismes et les entreprises du village de Barraute. À raison de trois heures et demie par semaine, des travaux culturels, civiques, sociaux sont ainsi réalisés.

On incite les jeunes à devenir chefs d'entreprise, mais on forme aussi des personnes pour répondre à des besoins urgents de main-d'œuvre. C'est le cas du Centre de formation multifonctionnel Bellechasse-Etchemins, qui est né d'une initiative commune des commissions scolaires de la Beauce-Etchemin et de la Côte-du-Sud afin de participer au développement économique de leur milieu. Leur défi est de préparer la main-d'œuvre nécessaire pour combler les besoins urgents de l'industrie, particulièrement du métal, et de rendre active la clientèle en recherche d'emploi. Différents partenaires, Emploi-Québec et le CRCD de Chaudière-Appalaches, sont associés à cette démarche du centre de formation qui a notamment remporté, en 2000-2001, le prix du Regroupement des commissions scolaires de cette région ainsi que le Prix d'excellence de la FCSQ.

Préoccupés également par la pénurie de main-d'œuvre dans Lotbinière, le Centre d'éducation des adultes des Bateliers et le Service aux entreprises de la Commission scolaire des Navigateurs, en collaboration avec de nombreux partenaires, ont eux aussi uni leurs forces pour créer un projet mobilisateur : *Intégration emploi 2001*.

Cette formation sur mesure a permis à de nombreuses personnes d'intégrer le marché du travail particulièrement dans les domaines de l'horticulture et de la menuiserie.

À Val-d'Or, on compte plus de cinq ans d'expérience de partenariats fructueux entre le réseau de l'éducation et l'industrie minière. La Commission scolaire de l'Or-et-des-Bois offre en effet une formation à tous les travailleurs miniers partout au Québec de même qu'à l'extérieur du pays. Ainsi contribue-t-elle à son tour à répondre à des besoins de main-d'œuvre, ce qui s'avère fort apprécié par les entreprises de ces secteurs d'activité économique.

## PRÉOCCUPATION ENVIRONNEMENTALE

Les commissions scolaires sont également soucieuses de contribuer à la protection de leur environnement par le biais de nombreux projets pédagogiques innovateurs. Dans cet esprit, parmi les exemples les plus éloquentes, on remarque l'apport des centres de formation en entreprise et récupération (CFER) mis sur pied en 1990 par la Commission scolaire des Bois-Francs. Celle-ci a développé la préoccupation et l'exploitation de matières résiduelles, ce qui a donné naissance à une trentaine d'entreprises dans cette région et au développement de cette culture un peu partout au Québec. C'est le cas à l'école polyvalente La Pocatière, de la Commission scolaire de Kamouraska-Rivière-du-Loup avec *Recycl-Action* qui vise à sensibiliser les jeunes à l'environnement, dans l'organisation de cueillette sélective, le recyclage des équipements informatiques et électroniques et celui du compostage domestique en milieu scolaire. La Ville de La Pocatière et la Corporation environnementale de la Côte-du-Sud supportent ce projet. Il en est de même pour le CFER de Bellechasse qui non seulement opère des activités de recyclage

(suite en page 8)

## Les commissions scolaires Portrait de leur engagement socioéconomique (suite)

d'écrans d'ordinateur, mais aussi de recherche sur le recyclage informatique.

Les jeunes du primaire de l'école Marie-Victorin de la Commission scolaire de Charlevoix participent également à l'embellissement de leur milieu. Le jardin communautaire de Saint-Siméon et les élèves de l'école Cap-Jeunesse, de la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord, y contribuent également avec le projet d'aménagement du Boisé-au-Cap-des-Saisons, qui a débuté il y a quatre ans dans le but ultime d'en faire un lieu privilégié d'éducation relative à l'environnement. L'école primaire de Saint-Laurent à l'Île d'Orléans de la Commission scolaire des Premières-Seigneuries poursuit aussi de tels objectifs. Elle a présenté dernièrement une exposition itinérante, *Les Idées allant vert*, qui traite de la gestion intelligente des déchets.

### UN PÔLE STRATÉGIQUE

Par le pôle stratégique qu'elles occupent, les commissions scolaires sont bien placées pour répondre aux besoins du milieu et participer au développement du Québec, et ce, dans toutes les sphères d'activité. Pour reprendre l'idée de M<sup>me</sup> Linda Goupil, ministre d'État à la Solidarité sociale, à la Famille et à l'Enfance, qui nous accordait une entrevue dans le *Savoir* de décembre dernier, les commissions scolaires exercent un rôle essentiel dans leur communauté sur les plans tant éducatif et économique que social. Elles constituent une source d'expertise et de services incontournables pour le développement du Québec!

Références : magazine *Savoir* FCSQ, numéros de décembre 2001 et de septembre 2002 réalisés dans le cadre des *Prix d'excellence* de la FCSQ et le *Répertoire de projets novateurs et de partenaires nationaux*. Une école ouverte sur son milieu, FCSQ, décembre 2002.

# ÉLECTIONS 2003 SCOLAIRES 16 novembre

## VOUS DÉSIREZ VOUS PORTER CANDIDAT AUX ÉLECTIONS SCOLAIRES?

Toute personne qui a le droit d'être inscrite sur la liste électorale de la commission scolaire où elle compte se présenter et qui, à la date du scrutin, a son domicile sur le territoire de cette commission scolaire depuis au moins six mois peut se porter candidate aux élections scolaires du 16 novembre 2003.

### Vous pouvez être inscrit sur la liste électorale si, le jour du scrutin :

- vous avez dix-huit ans ou plus;
- vous êtes de citoyenneté canadienne;
- vous êtes domicilié sur le territoire de la commission scolaire et, depuis au moins six mois, au Québec;
- vous n'êtes pas être privé de vos droits électoraux.

## VOUS PRÉVOYEZ EFFECTUER DES DÉPENSES, RECUEILLIR DES CONTRIBUTIONS OU CONTRACTER DES EMPRUNTS POUR AIDER VOTRE CANDIDATURE?

Vous devez faire une demande d'autorisation auprès du président d'élection de la commission scolaire. Cette demande peut se faire dès le 1<sup>er</sup> janvier 2003.

### Vous aimeriez obtenir plus d'information ?

- communiquez avec le Centre de renseignements du Directeur général des élections au numéro sans frais suivant : 1 888 ÉLECTION (1 888 353-2846) ou
- communiquez avec le président d'élection de votre commission scolaire
- consultez notre site Web : [www.electionsquebec.qc.ca](http://www.electionsquebec.qc.ca)



LE DIRECTEUR GÉNÉRAL  
DES ÉLECTIONS DU QUÉBEC

# Au service des parents et de leurs besoins!

**M**adame Diane Miron, présidente de la Fédération des comités de parents du Québec (FCPQ), est une femme passionnée pour la cause de l'éducation, qui s'investit beaucoup auprès des parents des comités depuis bon nombre d'années. Elle est à la tête d'un organisme qui représente les parents engagés bénévolement dans les comités du réseau scolaire. Elle estime que les commissions scolaires jouent un rôle essentiel pour défendre les intérêts globaux des élèves.

M<sup>me</sup> Miron croit que les écoles publiques font du bon travail et qu'elles comptent de belles réalisations. « Les commissions scolaires y exercent une influence déterminante. Les services qu'elles offrent contribuent à assurer le soutien à tous les élèves, en tenant compte de leurs aptitudes particulières. Cela fait d'ailleurs partie de leur mission première d'assurer de tels services aux élèves. »

« Hélas, la distance géographique, causée par les fusions des commissions scolaires en 1998, a nui au rapprochement de la commission scolaire avec la population en général. Ainsi, bien des parents, engagés ou non dans les comités, ne savent plus exactement quels services rendent les commissions scolaires. Celles-ci ont donc tout intérêt à mieux se faire connaître des parents. » Elle observe par ailleurs que les parents qui sont satisfaits des services de la commission scolaire sont ceux qui se disent bien informés.

La commission scolaire doit être considérée comme une entreprise de services où l'approche client est privilégiée. « La gestion des plaintes, que les commissions scolaires assument de plus en plus dans leur milieu, constitue en soi une nette amélioration des services à la clientèle. Elles illustrent ainsi qu'elles sont soucieuses de l'opinion des parents et du public en général. »



**Diane Miron**

*Présidente de la Fédération des comités de parents du Québec*

« Les commissions scolaires doivent élargir leur offre de service. »

Selon la présidente de la FCPQ, les commissions scolaires sont des instances intermédiaires qui assurent un lien important entre les écoles et le gouvernement, et ce, pour le plus grand intérêt des élèves. « Les commissions scolaires jouent très bien leur rôle à cet égard. Elles sont de plus très présentes sur la place publique et la FCSQ y contribue grandement. » Toutefois, elle apporte quelques réserves sur certains aspects de leur mission qui devraient être revus, notamment une offre de service plus élargie.

M<sup>me</sup> Miron fait référence aux services de formation dont bénéficient des parents, mais qui, selon elle, devraient être systématiquement offerts dans toutes les commissions scolaires. « Ainsi, les commissions scolaires contribueraient davantage à améliorer la compétence parentale, particulièrement dans l'aide aux devoirs et leçons. Les parents se sentiraient alors moins démunis. »

Par ailleurs, elle souhaite que les commissions scolaires soutiennent mieux les comités de parents dans l'organisation, par exemple, d'activités de formation à l'endroit des conseils d'établissement et qu'elles les aident à trouver des solutions pour favoriser la participation des représentants de la communauté, qui sont plutôt absents des conseils d'établissement. « Le projet éducatif des écoles est aussi l'affaire de la communauté. Il faut encourager les membres de la communauté à s'y engager et le commissaire, par le lobby qu'il exerce, pourrait nous appuyer dans cette perspective. »

La présidente de la FCPQ est d'avis que même si la loi 180, puis dernièrement la loi 124, ont modifié le rôle de la commission scolaire, celle-ci continue d'avoir une grande influence sur la qualité des services offerts dans les écoles. « Les commissions scolaires doivent s'assurer que les écoles aient des projets éducatifs qui veillent à ce que tous les élèves reçoivent une éducation de qualité. Elles doivent être près des gens, à leur écoute. Dans cette perspective, le comité de parents constitue un acteur de choix, parce qu'il permet à la commission scolaire de prendre le pouls des parents et ainsi de mieux répondre à leurs besoins. »

« Les commissions scolaires, par le pôle stratégique qu'elles occupent dans leur région, sont des porte-parole privilégiés pour faire valoir les belles réalisations des écoles et développer des alliances fructueuses avec leur milieu, et ce, dans toutes les sphères d'activité. Elles sont appelées à exercer un rôle déterminant, notamment dans le soutien qu'elles pourront apporter aux écoles dans la perspective de mieux rendre des comptes à la population. Les changements des dernières années sur le plan de la loi constituent des occasions uniques de réfléchir à nos façons de faire », conclut M<sup>me</sup> Miron.

## Le partenariat scolaire-municipal Une tradition à renforcer!

« J'ai toujours eu une pensée particulière pour le milieu de l'éducation. »

La présidente de l'Union des municipalités du Québec, M<sup>me</sup> Francine Ruest-Jutras, a toujours eu une pensée particulière pour le milieu de l'éducation et pour cause, puisqu'à l'origine elle a été enseignante. Elle estime que, sur ce plan, le Québec est choyé : « Nous disposons d'institutions scolaires de qualité qui s'arment de plus en plus aux besoins de la population. »

Les commissions scolaires sont très présentes et actives dans bien des municipalités. Elles siègent, souligne-t-elle, à des tables de concertation dans les domaines économique, de la santé et des services sociaux : « On sent une volonté de la part des commissions scolaires de s'ouvrir aux besoins du milieu. »

Un exemple éloquent est celui de l'Association des commissions scolaires de la Côte-Nord et du Conseil régional de développement de la Côte-Nord qui ont décidé de créer un partenariat innovateur de développement local et régional dans l'organisation des services scolaires, communautaires, de formation professionnelle, de formation en entreprises ainsi que la révision et l'adoption des schémas d'aménagement et des règlements d'urbanisme. Pour l'UMQ, ces projets de partenariat adaptés aux particularités des régions sont essentiels.

« Pourquoi ne pas créer une table de concertation scolaire-municipale ? »

Ouverte à une collaboration soutenue, M<sup>me</sup> Ruest-Jutras souhaite qu'ensemble, la commission scolaire et la municipalité développent d'autres pistes de partenariat qui visent notamment une plus grande complicité entre elles : « Pourquoi ne pas créer une table de concertation scolaire-municipale ? » Dans cet esprit, la présidente de l'UMQ aurait



**Francine Ruest-Jutras**

Présidente de l'Union des municipalités du Québec

souhaité que son organisme soit invité par le gouvernement à siéger au Groupe de travail sur le maintien de l'école de village.

Par ailleurs, le programme du gouvernement *Ça bouge après l'école*, qui favorise les activités parascolaires après les heures de classe, s'inscrit dans cette perspective de partenariat promoteur entre les milieux scolaire et municipal. « Ce programme peut être un élément déclencheur, une occasion de rencontre qui permettra de mieux nous connaître. De plus, ajoute-t-elle, en raison de notre imputabilité, pourquoi ne pas en profiter, les élus municipaux et les commissaires, pour voir ensemble comment nous pourrions agir pour mieux remplir nos obligations ? »

Elle situe les défis de l'avenir dans une complémentarité, une synergie entre les milieux municipal et scolaire. « Les deux organismes que nous représentons occupent un rôle essentiel dans leur milieu. La municipalité est le premier lieu d'appartenance des citoyens alors que la commission scolaire a le rôle majeur de former ces citoyens et de les socialiser. Dans cette optique, nous avons intérêt à partager ensemble, non seulement notre expertise, mais

aussi nos biens qui sont des propriétés collectives. Les citoyens s'attendent d'ailleurs à ce que nous maximisions leur utilisation. »

En 1995, selon un rapport conjoint UMQ-FCSQ, on dénombrait plus de 1 300 ententes scolaires-municipales au Québec, impliquant toutes les commissions scolaires et plus de 1 000 municipalités. La tradition de collaboration scolaire-municipale existe depuis plus de 30 ans.

La présidente de l'UMQ insiste pour que la concertation se traduise par des décisions et des gestes concrets. Elle cite l'exemple de la Commission scolaire des Chênes et de la MRC avec leur projet de fibre optique pour minimiser les coûts de raccordement. Mais d'autres réflexions, dit-elle, sont à faire dans d'autres domaines comme celui du transport et des parcs-écoles. Il devient essentiel de jouer en partenariat un rôle plus stimulant en termes d'occupation du territoire, de développement et de formation des adultes notamment.

Avec la loi 180, l'Union des municipalités voit poindre d'autres tendances : des conseils d'établissement interpellent directement les municipalités pour demander leur appui dans diverses formes de projet : « Vivrons-nous une fragmentation des demandes des écoles ? Où la commission scolaire se situe-t-elle sur ce point ? Avant, les municipalités transigeaient directement avec les commissions scolaires sur ces questions. Quel rôle jouent-elles maintenant ? Le commissaire peut-il aider à créer ce lien ? » Autant de questions qui interpellent la présidente de l'UMQ, qui se dit intéressée à poursuivre toute forme de collaboration avec les commissions scolaires parce qu'elle juge essentiels le rôle qu'elles jouent et leur importante contribution pour assurer la vitalité et le développement des régions.

# Des gouvernements locaux qui contribuent à favoriser le développement des régions!

**M**algré un emploi du temps fort chargé, le ministre de l'Éducation, M. Sylvain Simard, nous a accordé quelques instants pour nous faire connaître son opinion sur la place et le rôle des commissions scolaires qu'il estime, d'entrée de jeu, essentielles pour une société.

« Les expériences vécues ailleurs dans le monde ont démontré que les commissions scolaires avaient une place justifiée. »

Les expériences vécues dans d'autres pays, comme en Nouvelle-Zélande, et ailleurs au Canada, au Nouveau-Brunswick notamment, sont porteuses de messages dont il faut s'inspirer pour améliorer notre situation présente et future. À ce sujet, le ministre rappelle : « On avait aboli les instances équivalentes aux commissions scolaires ailleurs dans le monde et on les a remises sur pied quelques années plus tard. La gestion des commissions scolaires permet une répartition des ressources qui tient compte des réalités régionales et qui contribue à éviter une ghettoïsation de l'éducation. Ce palier intermédiaire entre le gouvernement et les écoles permet aussi d'assurer une gestion administrative plus souple sur le plan régional. »

Nous vivons, dit-il, un partenariat efficace qui s'est amélioré depuis la Loi sur l'instruction publique. « Nous avons trouvé un bon équilibre, que ce soit au regard des grandes orientations du ministère, des plans de réussite, de la réforme, de la lutte à la pauvreté. Les écoles sont devenues plus autonomes et les commissions scolaires les soutiennent dans les services qu'elles rendent à la population. »



**Sylvain Simard**  
Ministre de l'Éducation

Pour le ministre de l'Éducation, les commissions scolaires jouent un rôle important au Québec : « Ce sont des gouvernements locaux qui contribuent à maintenir un système d'éducation accessible et de qualité pour favoriser le développement social et économique des régions. » Mais elles doivent faire plus. Selon son opinion : « Elles sont trop modestes, pas assez présentes dans leur milieu. Elles doivent s'imposer davantage, faire connaître leurs bons coups et viser un plus grand partenariat avec leur milieu pour jouer leur rôle encore plus efficacement. »

« Il est important de favoriser une culture qui mette en valeur l'apport du commissaire dans chacune des régions. »

De la même manière, elles ont tout intérêt, rappelle-t-il, à valoriser le rôle du politicien scolaire qu'est le commissaire. « Il faut d'abord qu'il accepte de jouer ce rôle. Il est important de favoriser une culture qui mette en valeur son apport dans chacune des régions. La population ne connaît pas très bien son rôle et, par conséquent, valorise peu sa place dans son milieu. Pourtant,

c'est le commissaire qui doit, entre autres, aller chercher le pouls de la population, être à l'écoute de ses attentes et exprimer ses besoins à la commission scolaire. Il peut aussi apporter une contribution majeure pour aider à solutionner des problèmes importants sur le plan social comme l'exode des jeunes et le décrochage scolaire. » Dans les commissions scolaires anglophones, ajoute-t-il, le commissaire bénéficie de cette notoriété publique : on valorise ses actions et son rôle dans la communauté.

Le ministère de l'Éducation souhaite poser des actions pour mettre en valeur le processus démocratique.

La mise en valeur du rôle du commissaire dans sa région permettrait, selon M. Simard, de contribuer à atteindre un objectif important du ministère : une participation plus grande de la population aux élections scolaires. « Nous souhaitons aller plus loin dans cette perspective et poser des actions pour mettre en valeur le processus démocratique. »

En conclusion, le ministre de l'Éducation a tenu à rappeler qu'il était fier du système public d'éducation, qu'il juge d'ailleurs excellent. Il fait référence aux résultats des élèves québécois aux tests internationaux (PISA), où le Québec se classe au 2<sup>e</sup> rang mondial en lecture et en mathématiques et au 3<sup>e</sup> rang en sciences. « Les commissions scolaires ont fait la preuve de leur efficacité durant toutes ces années. Elles ont su s'adapter aux changements apportés dans le secteur de l'éducation, et ce, pour le plus grand intérêt des enfants et de la population de leur territoire. Mais elles doivent faire encore plus en s'investissant davantage dans leur milieu, particulièrement dans la lutte contre le décrochage scolaire. »



## Une obligation, une solution : **Perspective**

L'évaluation institutionnelle simplifiée

Facilitez la gestion du **plan de réussite** de votre établissement grâce à un outil performant et intégré.

### **Perspective travaille pour vous !**

Il interroge vos banques de données (gestion pédagogique, évaluations, absences, etc.) et permet un suivi efficace des objectifs stratégiques.

**Perspective** vous assiste en :

- ▶ simplifiant le choix de vos indicateurs;
- ▶ traitant vos données;
- ▶ ventilant vos résultats;
- ▶ facilitant la présentation de vos rapports.



▶ ***Pour voir au-delà des résultats...***

Service à la clientèle  
(514) 251-3730  
[www.grics.qc.ca](http://www.grics.qc.ca)



## Les commissions scolaires Des bases démocratiques solides et essentielles!

**P**our Pierre Shedleur, premier vice-président, Marché affaires, Québec, chez Bell : « Les commissions scolaires constituent des bases démocratiques solides et essentielles. On oublie trop souvent le passé et les leçons à tirer des expériences antérieures. Lorsqu'il n'y a pas d'élus au suffrage universel, on n'a pas le même rapport de force lorsque vient le temps de négocier avec le gouvernement. Il suffit d'observer les nombreux problèmes qui surgissent dans d'autres sphères d'activité lorsque de telles bases sont inexistantes. »

Selon M. Shedleur, il est excessivement important, pour que les écoles remplissent au mieux leur mission éducative, de maintenir en place les structures actuelles. « L'éducation ne doit pas être gérée au même titre que d'autres services à rendre à la population. Je suis absolument contre l'idée de confier à d'autres paliers locaux la responsabilité de l'éducation. Il ne faut pas noyer cette responsabilité parmi toutes les autres; l'intégrer à d'autres préoccupations locales reviendrait à lui faire perdre sa personnalité. Et je crois foncièrement que la qualité de l'éducation serait amoindrie considérablement parce qu'elle ne bénéficierait pas de l'attention et de l'expertise requises. » Il estime toutefois que les commissions scolaires ont tout intérêt, dans le contexte actuel, à développer davantage toute forme de partenariat avec les municipalités, même s'il observe que des efforts importants ont été consentis à cet égard au cours des dernières années.

### UN ARDENT DÉFENSEUR DU SYSTÈME PUBLIC D'ÉDUCATION

Pierre Shedleur est un ardent défenseur du système public d'éducation. Il le connaît bien d'ailleurs puisqu'il a déjà été enseignant et a travaillé plusieurs années au sein du ministère de l'Éducation. Il est aussi très engagé notamment sur les plans social et économique. Il a déjà été président de la Chambre de commerce de Québec, ce qui lui donne une bonne vue d'ensemble des besoins de main-d'œuvre exprimés



**Pierre Shedleur**  
*Premier vice-président, Marché affaires,  
Québec, chez Bell*

par les entreprises ainsi que de leur point de vue au regard du réseau de l'éducation. Il estime d'ailleurs que globalement l'éducation est en bonne santé et qu'elle répond très bien, sur le plan de la formation de la main-d'œuvre, aux besoins des entreprises.

Il se dit fier de la performance scolaire de nos jeunes : « Nos élèves se classent bien selon les derniers résultats de tests internationaux. On doit cette réussite à la compétence professionnelle des gens qui y travaillent et à leur engagement soutenu auprès des jeunes pour rendre la formation attrayante et stimulante. Non seulement ces personnes du réseau scolaire, mais aussi celles qui les ont précédées, ont marqué et marquent encore l'histoire de l'éducation du Québec. On leur doit l'efficacité du système scolaire public et les commissions scolaires y sont directement associées, car ce sont elles qui veillent notamment à la qualité de l'éducation. »

« On oublie trop souvent le passé et les leçons à tirer des expériences antérieures. »

M. Shedleur soutient que l'éducation constitue un réseau fort important pour l'économie du Québec. C'est pourquoi, fondamentalement, il juge essentiel d'en faire un domaine prioritaire et exclusif. « L'éducation offre davantage que la formation de la main-d'œuvre dont nous avons

besoin. L'école permet aux jeunes de se socialiser et d'apprendre à vivre en groupe; un aspect qui contribue à assurer le développement et la prospérité d'un pays. Regardons autour de nous le résultat obtenu. Plusieurs chefs de file ont fait leurs classes à l'école publique et ils dirigent aujourd'hui le Québec. C'est donc dire que les bases que nous avons construites, particulièrement à l'époque de la Révolution tranquille, sont solides et ont donné de bons résultats, même s'il y a toujours place à l'amélioration. » M. Shedleur profite de cette tribune qui lui est offerte pour féliciter et remercier tous ceux et celles qui travaillent quotidiennement dans le réseau de l'éducation. « Ces personnes font un travail merveilleux et je tiens à les remercier! »

L'enthousiasme de M. Shedleur face à l'éducation se traduit aussi par des gestes concrets. Bell, rappelle-t-il, est engagé dans de nombreux projets dont ceux de *Villages branchés*, son offre privée de fibre optique qui permet à une vingtaine de commissions scolaires d'en bénéficier, son soutien en télécommunications au programme Allô prof ainsi que celui de l'OPEQ – programme Ordinateurs pour les écoles du Québec – géré en partenariat avec la FCSQ depuis 1997.

### DÉFIS DE L'AVENIR

Les défis seront nombreux au cours des années à venir. M. Shedleur soutient que le réseau public d'éducation est toutefois bien organisé pour les relever. Il souhaite que les commissions scolaires portent une attention particulière à des points comme la promotion des métiers de la formation professionnelle pour répondre aux besoins de l'industrie, la démographie en baisse, l'intégration des immigrants au Québec, la survie des petites écoles dans les régions, les problèmes de l'enfance en difficulté qui vont en croissant et l'ouverture plus grande des commissions scolaires au monde moderne dans lequel elles évoluent sur le plan des nouvelles technologies.



# L'ÉDUCATION

au cœur de nos vies !



**Congrès**  
**23 et 24 mai 2003**

Hôtel Le Reine Elizabeth  
Montréal



La Fédération  
des commissions  
scolaires  
du Québec

**Éducation**  
**Québec** 

## Pour la commission scolaire... Le virage nécessaire du service aux écoles!

**L**a commission scolaire devrait « soutenir » les établissements. Cela est vrai plus que jamais dans le contexte de décentralisation scolaire qui entraîne des besoins nouveaux pour les écoles afin d'atteindre les objectifs de la réforme. Pour le Conseil supérieur de l'éducation, le mot le plus juste pour définir le rôle des commissions scolaires est celui de soutien. « Pour prendre ce tournant, il faudra toutefois que les commissions scolaires poursuivent leurs efforts de revoir leurs façons de faire ou leurs pratiques administratives », ajoute le président du Conseil, M. Jean-Pierre Proulx.

« Nous sommes sur la bonne voie pour répondre aux défis de l'avenir en éducation. »

Des facteurs, comme la capacité d'écoute, le soutien et l'échange d'information que la commission scolaire développe avec l'école et sa contribution plus grande au développement des régions, viendront influencer sa performance au cours des prochaines années. Le Conseil supérieur de l'éducation se dit très confiant de la capacité des commissions scolaires à relever ces défis.

« Tout concourt pour que les commissions scolaires offrent un service de qualité à leur population. Elles disposent d'une bonne base démocratique, qu'il faut toutefois chercher à renforcer, et d'une expertise professionnelle de qualité. »

Nous sommes sur la bonne voie pour répondre aux défis de l'avenir en éducation. Nous disposons des bases nécessaires pour y concourir. Le président du Conseil énumère quelques aspects qui font la force du réseau des commissions scolaires : leur caractère démocratique, l'expertise professionnelle de tout le personnel qui les compose et la tradition. Sur ce dernier point, il ajoute : « N'empêche que les commissions scolaires ont, depuis plus de 150 ans, créé une culture qui constitue pour elles un réservoir de sens important pour guider leurs actions. »



**Jean-Pierre Proulx**  
Président du  
Conseil supérieur de l'éducation

Toutefois, le contexte actuel n'est pas facilitant pour les commissions scolaires : la décroissance scolaire et des budgets insuffisants en éducation rendent la situation difficile dans la perspective d'offrir des services éducatifs de qualité partout au Québec. Le Conseil estime à ce sujet : « Il faut soutenir financièrement l'offre de service en régions, car c'est elle qui concourt à la prospérité collective du Québec. C'est donc un choix de société qu'il faut assumer collectivement. » M. Proulx a mentionné que, dans son dernier rapport annuel, le Conseil avait insisté sur cet aspect essentiel de préserver l'accessibilité des services éducatifs sur tout le territoire du Québec.

### PLUS QUE JAMAIS EN SOUTIEN AUX ÉTABLISSEMENTS

La Loi sur l'instruction publique soulève de nouvelles exigences pour les commissions scolaires. Le Conseil estime essentiel leur soutien aux écoles pour, entre autres, assurer que les directions d'école puissent pleinement jouer leur rôle de leader pédagogique. Cela débute par le partenariat que les commissions scolaires créent avec leurs établissements, par le soutien pédagogique qu'elles offrent en mettant sur pied, par exemple, de véritables services-conseils pédagogiques (des équipes stables mobilisées auprès des écoles)

pour les aider dans l'implantation de la réforme, au secondaire notamment. De plus, l'expérience acquise par les commissions scolaires au cours du temps, en termes de reddition de comptes, peut aussi être bénéfique et profitable pour les écoles. « La commission scolaire peut, par exemple, apporter un soutien technique aux écoles afin de développer des mécanismes ou des instruments d'évaluation pour améliorer leurs pratiques », ajoute-t-il. Dans ce contexte de décentralisation, lequel favorise une plus grande autonomie des écoles, l'échange et la diffusion d'information, la mise en commun et le partage de l'expertise entre les écoles et les commissions scolaires sont plus importants que jamais.

### UN PARTENARIAT ACCRU!

Parce que cette action d'octroyer des services et de se rapprocher des besoins de la communauté fait partie de la mission éducative de la commission scolaire, il devient important de développer des services intégrés pour les enfants, les jeunes et leur famille dans les différents milieux. Selon le Conseil, il faut favoriser une plus grande concertation avec les partenaires socioéconomiques. Il remarque des exemples inspirants à cet égard dans certaines régions, notamment celles de la Gaspésie et de Chaudière-Appalaches. Mais de telles pratiques devraient être davantage généralisées. M. Proulx ajoute à ce point de vue « Le développement régional constitue un autre défi qui rejoint les finalités mêmes de l'éducation, c'est-à-dire d'assurer le développement intégral des hommes et des femmes d'une société, de les rendre capables de se prendre en charge et d'assurer ainsi le développement des collectivités. » À cet égard, le Conseil estime que les commissions scolaires sont des « agents de développement socio-économique local et régional importants. » Dans une enquête préalable, il avait d'ailleurs repéré 92 projets axés sur le développement régional, et ce, tous les ordres d'enseignement confondus.

# Pourquoi des commissions scolaires?

## Un regard historique sur leur apparition et leur justification

*Réginald Grégoire a poursuivi des études en histoire à Montréal et à Paris. Il travaille comme consultant depuis plus de 25 ans. La firme Réginald Grégoire inc., qu'il a fondée en 1983, a effectué plusieurs dizaines d'études sur autant d'aspects de l'éducation.*

### UN FRUIT DE LA DÉMOCRATIE LOCALE

Au Canada et aux États-Unis, les conseils scolaires, que nous appelons au Québec les commissions scolaires, ont une longue histoire. Au Massachusetts, où ces conseils ont d'abord pris forme en Amérique du Nord, ils se confondent presque avec l'histoire de l'éducation dans cet État et, dans tout le reste du continent, ils ont été, avec quelques variantes, la structure de base de l'école publique.

Une forte proportion des colons qui, dans la première moitié du 17<sup>e</sup> siècle, se sont établis le long de la côte est des États-Unis actuels, avaient fui des gouvernements européens autoritaires ou qui, pour des raisons religieuses, politiques ou autres, leur étaient hostiles. Dans leur nouvelle patrie, ils voulaient édifier une société qui serait plus égalitaire et davantage respectueuse de la liberté individuelle. C'est en conformité avec cette vision qu'ils ont instauré, à l'intérieur de chaque agglomération, un mode de gouvernement dont l'assemblée publique était l'assise. Ce sont ces assemblées qui éalisaient les hommes chargés des « affaires communes » de l'agglomération et qui, par la suite, contrôlaient leur action.

Vers 1650, au Massachusetts, l'éducation des jeunes a commencé à figurer parmi les affaires communes propres à assurer l'ordre social. Parmi les hommes chargés des affaires de la communauté, on a alors désigné certains d'entre eux pour s'occuper plus spécialement des écoles. En outre, dans la deuxième moitié du 17<sup>e</sup> siècle, il est arrivé fréquemment que des citoyens prennent eux-mêmes l'initiative d'ouvrir une école pour les enfants de leur coin de terre ou de leur confession religieuse et ne fassent appel que par la suite au soutien de la communauté. Ce sont ces groupes, que nous appelons aujourd'hui des comités ou des sous-comités, qui se sont progressivement détachés des instances

municipales et sont devenus des conseils scolaires. On peut, en gros, distinguer deux étapes ou tournants majeurs dans cette évolution.

### UN PREMIER TOURNANT

Comme les écoles se multipliaient et que l'éducation des jeunes gagnait en complexité, les comités qui s'en occupaient ont acquis de l'importance et sont devenus, de fait, plus autonomes. Ainsi, à Boston, le « School Committee » est, dès 1721, un organisme local dont les membres, une fois nommés, disposent d'une liberté d'action considérable. Et, en 1789, l'Assemblée du Massachusetts adopte une loi qui reconnaît formellement et clairement l'existence de territoires scolaires administrés par des conseils auxquels elle confère des pouvoirs en propre. Par la suite, il y aura bien certaines fluctuations sur les pouvoirs et les responsabilités que l'on confiera respectivement aux conseils municipaux et à des conseils scolaires autonomes. Il en est d'ailleurs toujours ainsi et c'est un fait que le conseil de quelques grandes villes américaines exerce un pouvoir important et parfois déterminant sur le système scolaire de la ville. Toutefois, dès la fin du 18<sup>e</sup> siècle, en Nouvelle-Angleterre, de même que dans d'autres États situés plus au sud et à l'ouest, les conseils scolaires étaient devenus le mode de gouvernement largement dominant de l'école considérée comme publique.

### UN SECOND TOURNANT

Ce n'est pas l'État, à quelque niveau que ce soit, mais les familles, les églises et leurs ramifications, les associations non confessionnelles à but non lucratif et les entreprises qui ont d'abord assumé la responsabilité de donner à tous les jeunes une formation minimale et de les préparer à l'exercice d'un métier. Cette formation minimale comprenait essentiellement la lecture, l'écriture, l'arithmétique, les principes de

la religion et les lois majeures du pays. Elle incluait aussi, au moins à l'occasion, des rudiments d'histoire et de géographie.

Ces quatre catégories d'acteurs étaient toujours actifs dans le domaine de l'éducation des jeunes vers 1840. Toutefois, il était d'ores et déjà évident que l'on ne pourrait plus s'en remettre uniquement, ou même principalement, à ces acteurs pour répondre à tous les besoins d'éducation formelle que créait l'évolution de la société et de la connaissance. Il y eut donc, entre 1840 et 1870 environ, un changement profond dans la manière de situer l'école dans l'ensemble de la société. L'acteur central est devenu l'État. Dans les territoires qui étaient alors relativement peuplés et organisés (le Massachusetts d'abord, mais aussi le Québec, l'Ontario, le Michigan, la Californie et plusieurs autres), on a établi des conseils de l'éducation ou l'équivalent et, par diverses mesures légales et administratives, on a amorcé fermement la mise en place de systèmes scolaires relevant de l'État.

Par la force des choses, les conseils scolaires se sont imposés comme la colonne vertébrale de ces nouveaux systèmes. Les États et les provinces n'ont pas seulement confirmé leurs pouvoirs et leurs responsabilités; ils les ont accrus. Dans une forte proportion des cas, on les a quasi totalement affranchis des conseils municipaux, on a clarifié, tout en le renforçant, leur pouvoir de taxation et on a statué que leurs membres seraient élus directement par la population.

### POURQUOI UN ORGANISME DISTINCT ?

Un organisme comme le conseil scolaire ne fait pas son apparition dans l'histoire sans raison. Pourquoi en est-on venu à créer un organisme local distinct du conseil municipal ou d'autres structures locales ou régionales? Pourquoi cet organisme a-t-il adopté la forme du conseil que nous connaissons? Un travail récent autour de ces questions nous a conduits, moi-même et une collaboratrice, Marielle Demers, à



retracer quatre justifications ou arguments principaux qui ont été utilisés depuis 350 ans. En voici un aperçu.

- **L'école doit transmettre les valeurs de la famille et de la communauté locale**

Dans les premières écoles et durant plusieurs décennies par la suite, on a d'abord cherché à transmettre aux jeunes des valeurs religieuses ou morales. Plus tard, en particulier après l'établissement de systèmes scolaires régis par l'État, on a mis davantage l'accent sur des valeurs sociales. C'est tout naturellement qu'on a, à l'origine, confié à des personnes de la communauté locale le soin de s'assurer que le patrimoine de valeurs de la famille et de la communauté était effectivement transmis aux nouvelles générations. Qui d'autre aurait pu le faire? Dans cette optique, le conseil scolaire est considéré comme le gardien et l'interprète des valeurs et des croyances de la communauté locale. Une part substantielle de sa mission consiste alors à traduire ces valeurs et ces croyances en politiques pertinentes.

- **L'école est une institution sociale majeure**

Cette justification a pris de l'importance au fur et à mesure que la connaissance s'imposait comme une composante plus déterminante de la société moderne. Déjà, au 17<sup>e</sup> siècle, on pressentait que l'école n'était pas un service collectif parmi d'autres, mais on a longtemps hésité à la considérer comme une institution sociale à part entière comme la famille, le régime politique, le système judiciaire, l'ensemble des confessions religieuses et l'entreprise. La prépondérance du savoir et, par voie de conséquence, de l'apprentissage dans la société actuelle a rendu cette reconnaissance inévitable. Dans ce qu'il a de plus positif, le conseil scolaire se présente alors comme le pivot local d'une institution sociale majeure.

L'une des caractéristiques de cette institution est d'être en lien avec toutes les autres institutions sociales.

Elle l'est à la fois par ses origines et par la destination de son action. Devenu un chaînon d'une institution majeure, le conseil scolaire n'est plus seulement au service des membres de la communauté qui partagent les mêmes valeurs. Il représente tous les citoyens d'un territoire, quelles que soient leurs valeurs.

Une illustration frappante de cette reconnaissance effective de l'école comme une institution sociale majeure est le mouvement en faveur de conseils scolaires beaucoup plus représentatifs des milieux ethniques et défavorisés. Ce mouvement a été particulièrement actif à New York, à Toronto et dans quelques autres grandes villes nord-américaines dans les années 60. Au cours des décennies qui ont suivi, il a atteint Montréal, Boston, Chicago et de nombreux autres territoires scolaires, urbains surtout, mais aussi ruraux. Ce mouvement a mis en relief le rôle des conseils scolaires comme lieu de recherche d'un consensus élargi sur l'éducation plutôt que comme un simple lieu de décision administrative.

- **La communauté locale doit pouvoir exercer un contrôle réel sur le personnel professionnel de l'école**

À l'intérieur de cette institution sociale qu'est l'école, le conseil scolaire conserve son enracinement dans un milieu bien déterminé. On attend de lui qu'il exprime les besoins de ce milieu auprès des instances supérieures, mais aussi qu'il traduise de manière appropriée à l'intention de ce milieu ce qui provient de ces instances. Longtemps, le conseil scolaire a servi de contrepoids au manque d'expérience et à la formation limitée d'institutrices souvent très jeunes. La documentation consultée, y compris des enquêtes récentes, fait également état de la fonction de gardiens du réalisme des conseils scolaires contre l'enthousiasme spontané et les projets non suffisamment mûris d'éducateurs professionnels concernant, par exemple, les méthodes pédagogiques, les programmes d'études ou la discipline dans

les écoles. En outre, souligne-t-on, la responsabilité des conseils scolaires de gérer des fonds recueillis auprès de personnes de leur milieu proche les incitait à surveiller de près les coûts en personnel ou pour des dépenses souhaitées par le personnel.

- **L'orientation de l'école doit être déterminée «en dehors de la politique»**

Cet argument est sans doute celui qui revient le plus souvent et avec le plus d'insistance depuis plus de trois siècles. En mettant l'accent sur la création de conseils spécifiques pour l'administration des écoles, on a cherché à prémunir l'éducation contre les intérêts et l'indifférence des municipalités et des gouvernements, les ambitions politiques de certaines personnes et la corruption présumée courante dans les milieux politiques. D'une manière générale, on s'est appliqué à établir une distance entre, d'une part, l'administration de l'enseignement et, de l'autre, le pouvoir et les processus politiques. Cette orientation s'explique par les raisons mentionnées ci-dessus, mais aussi, sans doute, par la volonté qu'on a eue très tôt de faire de l'éducation un facteur de cohésion sociale et par les forts liens originels entre l'école nord-américaine et des églises qui, compte tenu de leurs expériences européennes, avaient quelques bonnes raisons de se méfier de tout pouvoir politique.

Depuis trois siècles et demi, c'est ainsi qu'on a, en Amérique du Nord, justifié la création et le maintien des conseils scolaires. Selon les circonstances, les lieux et la conjoncture, on a adapté ces justifications et on a utilisé l'une d'entre elles plutôt que l'autre. Dans le contexte actuel du Québec, que valent ces justifications? Que peut-on, ou doit-on, en retenir? Comment pourraient-elles, éventuellement, être reformulées et revivifiées? Ce sont là sans doute quelques-unes des questions qu'on voudra se poser. L'histoire explique le présent, mais ce sont les personnes du présent qui décident de l'histoire à venir.

# Les Néo-Brunswickois réclament le retour des élus scolaires

**E**n 1996, l'ancien gouvernement du Nouveau-Brunswick abolissait les conseils scolaires, instances similaires aux commissions scolaires, parce que le système faisait l'objet de vives critiques. Quelques années plus tard, le gouvernement actuel remet en place les instances, voyant les nombreux problèmes que leur disparition soulève.

## Pourquoi a-t-on laissé tomber les conseils scolaires en 1996 ?

La Fédération a joint le sous-ministre adjoint au ministère de l'Éducation du Nouveau-Brunswick, M. Guy Léveillé, pour en savoir plus sur le sujet. Il nous explique qu'en 1996, le gouvernement du Nouveau-Brunswick de l'époque avait entrepris une restructuration complète du système public incluant celui de l'éducation. Son intention, selon un document transmis par le ministère, étant « ...de permettre aux parents de s'intéresser davantage aux grandes questions d'éducation plutôt qu'aux questions administratives. » On souhaitait alors accroître l'obligation de rendre des comptes, permettre de mieux définir les axes de responsabilité et augmenter la participation des parents. On décide alors d'abolir les instances intermédiaires, les conseils scolaires.

**« ...Le système fait l'objet de critiques, dont les principales sont un pouvoir décisionnel trop loin du niveau local et concentré dans les mains du ministre... »**

Mais le plan du gouvernement de 1996 n'a pas donné les résultats escomptés : « ...Le système fait l'objet de critiques, dont les principales sont un pouvoir décisionnel trop loin du niveau local et concentré dans les mains du ministre; un processus

électoral restrictif; des questions de constitutionnalité; un fardeau administratif accru imposé au personnel des écoles; un manque de clarté quant aux rôles et responsabilités et d'importants problèmes de communication. » Un comité spécial en éducation est alors mis en place et le gouvernement tient des audiences publiques qui le mènent à la publication d'un rapport recommandant la création d'instances intermédiaires en éducation.

## En 2001, on crée de nouvelles instances, les CED.

C'est dans ce contexte que sont nés les conseils d'éducation de district (CED). Selon des informations obtenues du ministère, le modèle suggéré permet de rétablir « ...un partenariat véritable entre le gouvernement provincial et la collectivité locale. Le CED assure la participation des parents au palier de l'école et celle des conseils élus par la population locale au palier du district. » Dans cette perspective, 14 districts scolaires sont créés (9 anglophones et 5 francophones) et chacun d'entre eux compte de 9 à 13 membres élus. De plus, pour que toutes les régions soient bien représentées au sein de ce conseil, les districts sont divisés en sous-districts et un membre élu y siège. Dans cette importante restructuration, on a aussi maintenu un comité de parents au niveau de l'école qui s'intéresse surtout au plan d'amélioration de l'école (l'équivalent des plans de réussite ici au Québec).

**Au Nouveau-Brunswick, on vise à rétablir un partenariat véritable entre le gouvernement provincial et la collectivité locale.**

Les conseils de district scolaire disposent d'un pouvoir plus grand en termes de responsabilités si on les

compare aux anciens conseils scolaires. C'est l'intention visée par le gouvernement du Nouveau-Brunswick : « Les conseils d'éducation de district assument une plus grande responsabilité au sein de la nouvelle structure de gouverne en étant au cœur du processus de décisions. »

Leur pouvoir ressemble à celui exercé par les commissions scolaires aux plans des responsabilités locales et de la représentation par des élus.

Pour donner un aperçu de cette similitude entre le Québec et le Nouveau-Brunswick, la responsabilité des CED a trait à la gestion et au contrôle des biens scolaires, à l'établissement du budget et l'engagement des dépenses, à l'élaboration des politiques, à la répartition des élèves dans les classes, aux niveaux scolaires, aux programmes, aux services et aux écoles ainsi qu'aux plans d'éducation dans le district.

**Les conseils de district scolaire sont en voie de former une association provinciale qui permettra de voir à leurs intérêts en éducation et de mieux les représenter auprès de l'État.**

Somme toute, selon M. Guy Léveillé, le gouvernement estime que la création d'une instance politique scolaire permet aux parents de s'intéresser davantage aux grandes questions d'éducation plutôt qu'aux questions administratives qui étaient devenues plus lourdes avec la restructuration de 1996. Les CED permettent aussi, selon lui, de simplifier le fonctionnement global du système d'éducation tout en assurant une plus grande imputabilité.



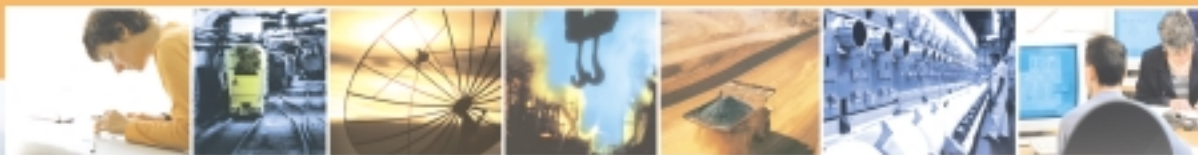
Parce que  
le temps compte...

## Prendre parti pour les familles

Depuis cinq ans, le gouvernement du Québec a fait de la famille une priorité. Plus de 160 000 places en services de garde éducatifs permettent à nos enfants de s'épanouir dans un milieu chaleureux et stimulant. Pour les parents, c'est un grand pas dans la conciliation famille-travail.

Pour le bonheur des familles québécoises, le gouvernement ira plus loin en offrant, entre autres, des services de garde à horaire atypique et l'option de prendre une journée de congé supplémentaire par semaine.

**La famille est au cœur de nos vies.  
Elle doit être au cœur de nos choix.**



**SAE**

LE RÉSEAU PUBLIC  
DES SERVICES AUX ENTREPRISES  
DU QUÉBEC

## UNE FORMATION ADAPTÉE

à tous les types d'entreprises!

- Vaste et souple, le réseau des Services aux entreprises (SAE) dessert tout le territoire québécois.
- Une équipe d'experts en formation peut répondre à vos besoins au sein même de votre entreprise ou dans les établissements du réseau de l'éducation.
- Plus de 20 domaines d'activité économique sont couverts par l'offre de service des SAE.

Pour nous joindre :

[www.inforoutefpt.org/sae](http://www.inforoutefpt.org/sae)

Éducation

Québec 